



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 15 janvier 2014
N° CERTA-2014-AVI-029

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Oracle Financial Services Software

Gestion du document

Référence	CERTA-2014-AVI-029
Titre	Vulnérabilité dans Oracle Financial Services Software
Date de la première version	15 janvier 2014
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Oracle cpujan2014 du 14 janvier 2014
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 - Risque(s)

- exécution de code arbitraire à distance

2 - Systèmes affectés

- Oracle Financial Services Software version 1.7
- Oracle Financial Services Software versions 2.2.0.1 et antérieures
- Oracle Financial Services Software versions 12.0.2 et antérieures

3 - Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *Oracle Financial Services Software*. Elle permet à un attaquant de provoquer une exécution de code arbitraire à distance.

4 - Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 - Documentation

- Bulletin de sécurité Oracle cpujan2014 du 14 janvier 2014
<http://www.oracle.com/technetwork/topics/security/cpujan2014-1972949.html>
- Référence CVE CVE-2013-4316
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2013-4316>

Gestion détaillée du document

15 janvier 2014 version initiale.

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2014-AVI-029>
